



Communiqué de presse
5 septembre 2025

RESULTATS¹ 1^{er} semestre 2025

La hausse de la surprime entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 amorce le rééquilibrage du régime « Cat Nat » dans un contexte d'intensification des risques extrêmes

Les faits marquants et résultats :

- La hausse de la surprime « Cat Nat » (arrêté du 22 décembre 2023) au 1^{er} janvier 2025 visant à augmenter les ressources du régime « Cat Nat » dans un contexte d'accélération des conséquences du changement climatique produit aujourd'hui ses premiers effets positifs. Elle amorce le rééquilibrage du régime Cat Nat, qui se traduit principalement par le retour de la capacité à constituer des réserves (provisions pour égalisation) dans le bilan de CCR qui seront libérées pour faire face aux sinistres exceptionnels.
- Le chiffre d'affaires de CCR (primes émises brutes) atteint 1 887 M€ au 30 juin 2025 (+53,4% par rapport à juin 2024) principalement du fait de la hausse de la surprime qui augmente les ressources du régime « Cat Nat » de 539 M€ cette année. Le chiffre d'affaires au 30 juin 2025 se répartit entre 95,3 % pour l'activité Cat Nat, 4,5 % pour le risque attentats et 0,2 % pour les risques exceptionnels.
- La sinistralité s'élève à 525 M€ au 30 juin 2025.
 - Ce montant s'explique par un 1^{er} semestre 2025 marqué par le cyclone Garance qui a touché l'île de la Réunion en février et pour lequel CCR estime le montant à sa charge, au vu des paramètres retenus, à 241 M€, ainsi que les inondations survenues en Bretagne en janvier pour un montant de 80 M€.
 - Les incertitudes concernant la sécheresse 2025, un défi devenu majeur ces dernières années sur l'ensemble du territoire, sont très élevées à mi-année. CCR a constitué une provision au titre de ce premier semestre à 158 M€ pour ce péril. Les premiers éléments permettant d'élaborer une prévision annuelle seront disponibles à partir du mois d'octobre.
 - Enfin, la sinistralité attritionnelle et la liquidation favorable des exercices antérieurs forment le reste de la sinistralité.
- Le résultat net à fin juin 2025 s'élève à 157 M€. Il résulte :
 - du résultat technique² : 61 M€ (par rapport à 14M€ à fin juin 2024),
 - du résultat financier : 143 M€ (par rapport à 127 M€ à fin juin 2024), qui continue de bénéficier de taux d'intérêts favorables associés à la bonne structure de son portefeuille obligataire.
 - Les autres éléments du résultat net sont principalement constitués de l'impôt sur les bénéfices pour -43 M€ et d'éléments exceptionnels pour -3 M€.

¹ Les chiffres et informations présentés ci-avant n'ont pas été certifiés par les commissaires aux comptes. Ils ont fait l'objet d'une revue limitée par ceux-ci.

² Résultat technique hors produits financiers alloués



« La hausse de la surprime, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, permet d'entamer comme prévu le rééquilibrage du régime Cat Nat. CCR a pu commencer la reconstitution de la provision pour égalisation, après avoir enregistré huit années de déficit technique depuis 2016. Associée à une performance financière dynamisée, cette évolution conduit à un résultat net positif de 157 M€ au premier semestre 2025. Ce rééquilibrage, au vu de la situation des réserves de CCR avant l'augmentation de la surprime, reste toutefois assujéti à l'absence d'événement exceptionnel au second semestre (de type cyclone, débordement majeur, sécheresse majeure, ...).

A propos de CCR :

Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'Etat et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France. Acteur incontournable de la réassurance, CCR est reconnue pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifique.

Contacts presse :

Charles VAN DEN BOOGAERDE – charles.vandenboogaerde@elabe.fr – 06 30 10 85 57

Irène DEDEYAN – irene.dedeyan@elabe.fr – 06 74 61 38 76

www.ccr.fr

